

## L'ACTUALITE INTERNATIONALE

### INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

#### **L'IFAC et l'IBA lancent une initiative pionnière dans la lutte contre le blanchiment d'argent**

L'International Bar Association (IBA) et l'IFAC ont lancé une nouvelle initiative visant à soutenir les organismes professionnels du droit et de la comptabilité dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Il s'agit d'un atelier pilote, le premier d'une série d'événements visant à renforcer les systèmes nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent.

Cet atelier, qui se déroule aux îles Caïmans du 28 au 30 octobre, rassemble plus de 70 délégués d'associations de barreaux et d'organisations professionnelles comptables de 22 juridictions ; il est soutenu par le Groupe d'action financière (GAFI) et par le GAFIC, son affilié régional, et est organisé par l'Institut des professionnels comptables des îles Caïmans (CIIPA) et par l'Autorité de surveillance des services juridiques (LSSA), avec le parrainage du ministère des Services financiers des îles Caïmans. Le programme de l'atelier, qui comprend des tables rondes, des conférences et des activités collaboratives, vise à :

- Améliorer la capacité des organismes professionnels à former leurs membres sur les exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Donner aux associations professionnelles les moyens de s'associer plus efficacement avec les principales parties prenantes de la lutte contre le blanchiment d'argent, y compris les organismes gouvernementaux et les cellules de renseignement financier ; et
- Aider les organismes professionnels à assumer des responsabilités de surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le cas échéant.

Steven Richman, président de la Commission des questions du barreau de l'IBA, soutient cette initiative pionnière et souligne *le rôle essentiel que jouent les professions comptables et juridiques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le renforcement de l'intégrité du système financier mondial dans son ensemble*. Scott Hanson, directeur des politiques et de l'engagement mondial de l'IFAC a déclaré quant à lui : *Grâce à notre partenariat avec le GAFI et l'IBA, nous visons à doter nos organisations professionnelles membres des outils et des réseaux dont elles ont besoin pour être des leaders en matière de lutte contre le blanchiment d'argent dans leurs juridictions* ».

Pour rappel, [\*L'International Bar Association\*](#) (IBA), fondée en 1947, est la principale organisation de praticiens du droit international, d'associations de barreaux et de barreaux.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

#### **L'IFAC, l'INTOSAI et l'IDI signent un protocole d'accord stratégique pour renforcer la coopération en matière d'audit du secteur public**

L'IFAC, l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) ont signé un protocole d'accord (MoU) lors de la XXVe réunion de l'INCOSAI à Charm el-Cheikh, en Égypte.

Ce protocole officialise la collaboration entre les trois organisations afin d'améliorer la qualité de l'audit du secteur public et de renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des finances publiques, en favorisant la bonne gouvernance et l'efficacité des programmes gouvernementaux dans l'intérêt général.

Dans le cadre du protocole d'accord, l'IFAC, l'INTOSAI et l'IDI s'efforcent notamment de :

- Collaborer sur des questions d'intérêt mutuel afin de promouvoir une saine gestion des finances publiques, soutenir les efforts de chacun pour promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de leurs normes, et favoriser les partenariats entre l'INTOSAI et les membres de l'IFAC afin de renforcer les capacités de comptabilité et d'audit du secteur public ;
- Échanger des connaissances, des expériences et des pratiques exemplaires pertinentes ;
- Organiser ou participer à des événements, des forums et des dialogues conjoints pour faire progresser des objectifs communs et mobiliser les intervenants ;
- Promouvoir les initiatives et les publications pertinentes.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

IFAC - Communiqué de presse – 28 octobre 2025

## L'ACTUALITE EUROPEENNE

### ACCOUNTANCY EUROPE

#### **Accountancy Europe émet des recommandations pour l'élaboration par l'AMLA des futures normes techniques réglementaires de lutte contre le blanchiment d'argent**

Dans sa Newsletter d'octobre 2025, ACE présente sa publication, intitulée « 7 principes pour l'élaboration de normes techniques réglementaires de lutte contre le blanchiment d'argent » (*7 principles for AML Regulatory Technical Standards development - RTS*) qui s'adresse à la nouvelle autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (AMLA) et à la Commission européenne (CE), dans le cadre de l'élaboration des normes techniques réglementaires et des orientations à l'intention des entités financières et non financières assujetties. Ce document énonce 7 principes clés et recommandations de la profession comptable pour soutenir une mise en œuvre des normes techniques réglementaires qui soit proportionnée, fondée sur les risques et efficace, tout en évitant une charge administrative excessive. Il s'agit de :

1. Prioriser et mettre en place des approches efficaces fondées sur les risques ;
2. Appliquer le principe de proportionnalité, en veillant à ce que les normes reflètent la taille, la structure et la capacité des différentes entités assujetties (les mesures réalisables pour les grandes institutions financières peuvent être irréalisables pour les petits cabinets comptables) ;
3. Évitez une approche unique et tenir compte de la diversité des réalités opérationnelles entre les secteurs et au sein de ceux-ci (les comptables, les auditeurs et les conseillers fiscaux fonctionnent différemment des institutions financières, adoptant une vision holistique des clients plutôt qu'une vision purement basée sur les transactions et les indicateurs de risque conçus pour les banques ne leur sont pas adaptés) ;
4. Fournir des orientations sectorielles spécifiques en matière de LBC/FT, qui soient pertinentes pour les différents types de services fournis, calibrées en fonction du profil de risque de chaque secteur et pratiques pour les petits et moyens cabinets (cela nécessite que l'AMLA travaille en étroite collaboration avec les organismes professionnels) ;
5. Assurer un engagement sectoriel continu et structuré en mettant en place des mécanismes formels de consultation avant et pendant l'élaboration des normes (des consultations ciblées

avec différentes catégories d'entités non financières devraient être menées afin de permettre aux entités assujetties et aux autorités de surveillance d'évaluer la faisabilité et de soulever des préoccupations opérationnelles dès le début du processus) ;

6. Veiller à ce que des dispositions transitoires adéquates et claires soient établies par l'AMLA et la Commission européenne (définissant le calendrier, la séquence et la durée des étapes de mise en œuvre des normes) ;

7. Examinez attentivement les implications pratiques des définitions clés dans les normes, qui doivent être précises, ciblées et clairement expliquées afin de garantir que les règles ne créent pas d'obligations de conformité involontaires ou disproportionnées.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

### **Accountancy Europe organise un évènement sur les impacts réels et le coût humain du blanchiment d'argent**

L'évènement intitulé « au-delà de la conformité – le coût humain du blanchiment d'argent » (*Beyond compliance – the human cost of money laundering*) réunira le 9 décembre 2025 à Bruxelles, les principaux acteurs de l'écosystème de la lutte contre le blanchiment d'argent pour explorer les impacts réels et le coût humain de la criminalité financière, et discuter de la manière dont la coopération intersectorielle peut faire une différence tangible.

L'UE a récemment révisé son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), mais le respect de cette réglementation n'est qu'une partie de l'histoire. Ce qui compte vraiment, c'est de comprendre l'impact réel de la non-conformité – la souffrance humaine, les communautés déchirées et les crimes que des règles strictes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent sont censées prévenir.

Le blanchiment d'argent n'est pas un crime sans victime. Il permet aux réseaux criminels, y compris les cartels de la drogue et les trafiquants d'êtres humains, de réaliser et de légitimer leurs profits illicites, et de perpétuer les préjudices.

Pour lutter contre ce phénomène, il faut plus que des réglementations. Il faut tout un écosystème de vigilance et de coopération – les autorités, les superviseurs, les organisations de la société civile et les entités assujetties forment ensemble un écosystème pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

*ACE - Communiqués de presse – 31 octobre 2025*

### **FEDERATION EUROPEENNE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES ET DES AUDITEURS DE PME**

#### **L'EFAA publie son rapport annuel sur le rôle du professionnel comptable auprès des PME**

Le rapport *The Professional Accountant* explore l'évolution du rôle et la valeur croissante des professionnels comptables en tant que conseillers de confiance des PME. Il met en évidence leur contribution à l'économie, à la compétitivité et à l'intérêt général en Europe dans un contexte de changements réglementaires et de développement durable.

Élaborée en collaboration avec des experts de l'EFAA, des conseillers spéciaux, des membres du conseil d'administration et des groupes de travail, cette publication réaffirme l'engagement de l'EFAA à soutenir le travail essentiel des petits et moyens cabinets dans la promotion d'une croissance durable à travers l'Europe.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

*EFAA - Communiqué de presse – 30 octobre 2025*

## INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS IN ENGLAND AND WALES (UK)

**L'ICAEW rend compte de sa surveillance anti-blanchiment 2024/2025 et déplore la perte de ce rôle au profit d'un futur superviseur unique des services professionnels au Royaume Uni**

Dans son rapport de supervision anti-blanchiment d'argent (AML) pour la période 2024/2025, l'ICAEW précise avoir effectué 1 185 examens de suivi, contre 1 112 en 2023/2024, et annonce que 80 % des cabinets contrôlés se sont avérés globalement conformes à la réglementation AML ; ce chiffre est légèrement inférieur au taux de conformité de 80,6 % enregistré sur 2023/2024 mais les données indiquent une augmentation de la part des entreprises évaluées comme *pleinement* conformes, ce chiffre passant de 13,9 % à 19,4 %. Dans le cadre du processus d'examen, 237 entreprises ont été invitées à prendre des mesures pour remédier aux lacunes constatées et des pénalités financières ont été imposées à 41 entreprises, pour un total de 197 706 £. Trois membres ont également perdu leur adhésion.

L'ICAEW, qui supervise environ 9 500 membres, a déclaré appliquer un cadre basé sur les risques lors des inspections, en veillant à ce que tous les cabinets soient examinés au moins une fois tous les huit ans, mais avec des contrôles plus fréquents pour ceux signalées comme présentant un risque plus élevé.

Alors que l'ICAEW rappelle que son rôle en tant que superviseur de la lutte contre le blanchiment d'argent est d'agir dans l'intérêt général pour renforcer la confiance dans les membres de l'ICAEW, le gouvernement anglais envisage de retirer les responsabilités de surveillance AML à l'ICAEW et aux autres autorités de surveillance des organisations professionnelles ; il a en effet conclu sa consultation sur la refonte de la supervision de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sein des services professionnels (SPSS) en annonçant son intention de mettre en place un superviseur unique et en désignant la Financial Conduct Authority (FCA) pour assumer ce rôle.

**Pour en savoir plus [cliquez ici](#)**

*The Accountant Online - News – 3 novembre 2025*